



Moto en procédure rsv ,garder le véhicule (valeur résiduelle)

Par **nicoO1**, le **14/10/2016** à **15:42**

Bonjour, rnJ'ai eu un accident responsable avec ma moto je suis tout risque , je n'ai rien mais la moto est en procédure rsv (valeur de la moto inférieure au devis des réparations). rnLa moto est passée à l'expertise et l'expert a chiffré sa valeur à 6000 euros et j'ai une franchise de 500. rnJe me suis renseigné et d'après l'assurance j'ai plusieurs solutions : rn-la première céder le véhicule à l'assurance et être remboursé 6000 euros moins 500 euros = 5500 , ça c'est simple . rnla ou tout se complique avec mon assurance c'est pour les deux autres solution que j'ai reçu par mail de leur part après une semaine d'appel et de mail de ma part . rn-la 2e solution est de garder la moto et de demander à l'expert de faire un appel au plus offrant parmi les épaviste agréés chez eux et je devrais être indemnisé : rnla valeur d'expert (6000) moins la franchise (500) moins la valeur résiduelle. rn-même chose pour la 3e si je décide de garder la moto mais que je fais appel à un épaviste de mon choix seul différence écrite c'est que je n'ai pas à faire faire d'appel d'offre et mon indemnisation est de la valeur d'expert moins franchise moins valeur résiduelle. rnC'est à ce moment que les problèmes commencent, tout d'abord ni l'expert ni l'assurance ne disent la même chose et même au sein de l'assurance personne ne dit la même chose : rn-l'expert me dit et m'a écrit que la valeur résiduelle est fixée par mon assurance à 10% de la valeur d'expert soit 600 dans mon cas. rn-de son côté , l'assurance refuse ou évite de m'envoyer un écrit stipulant cette valeur résiduelle et se borne à me dire que celle ci ne peut être fixée qu'après un appel d'offre au plus offrant malgré le courrier qu'il m'ont envoyé et dans lequel il n'est à aucun moment écrit qu'il faille le faire. rnJ'ai peur que mon assurance joue la montre ou fasse obstruction pour ne pas perdre d'argent en effet , d'après les papiers envoyés par l'expert et eux même si je décide de garder la moto je serais indemnisé: rn6000 -500 (franchise) -600 (valeur résiduelle) =4900 et je pourrais revendre par la suite ma moto pour pièce ou pour réparation à un professionnel de mon choix que j'avais déjà trouvé et qui me proposait 1600 euros pour la moto accidentée , dans ce cas j'aurais

touché 4900 +1600 =6500 soit 1000 euros de plus qu'avec l'assurance , j' imagine qu'un appel au plus offrant permet à l'assurance de perdre moins d'argent en l'occurrence les 1600 euros ou plus que pourrait leur proposer un de leur épaviste pour récupérer ma moto .rnrnEn bref je n'ai pas encore fait mon choix parce que d'après l'assurance quoique je fasse mon indemnisation sera identique car pour eux la valeur résiduelle est égale à la proposition du plus offrant et donc mon indemnisation baissera en fonction de la somme qui sera récupérée en vendant la moto , alors que l'épaviste avec qui j'avais discuté m'avait expliqué que la valeur résiduelle était une somme fixée qui ne variait pas et qui devait être connue par l'acquéreur avant toute cession .rnrnJe ne sais pas si j'ai été clair mais y a t il des personnes qui pourrait m'éclairer parce que la je suis un peu dans le brouillard..rnrnMerci d'avance

Par **chaber**, le **14/10/2016** à **16:02**

bonjourrnrn[citation]-l'expert me dit et m'a écrit que la valeur résiduelle est fixée par mon assurance à 10% de la valeur d'expert soit 600 dans mon cas.[/citation]Il faudrait que ce soit mentionner dans votre contratrnrn[citation]-de son côté , l'assurance refuse ou évite de m'envoyer un écrit stipulant cette valeur résiduelle et se borne à me dire que celle ci ne peut être fixée qu'après un appel d'offre au plus offrant malgré le courrier qu'il m'ont envoyé et dans lequel il n'est à aucun moment écrit qu'il faille le faire. [/citation]normalement c'est le rôle de l'expert de tenter d'obtenir le meilleur prix pour l'épavernrnrnOu vous cédez le véhicule à l'assureur qui récupérera le prix de l'épave auprès du garagiste concernérrnrnou vous conservez le véhicule et l'indemnisation sera franchise et valeur d'épave fixée par l'expert déduites

Par **nicoO1**, le **14/10/2016** à **17:25**

L'expert m'a donné par mail la valeur résiduelle ou valeur d'épave 10% de la valeur d'estimation même et l'assurance lors d'un contact téléphonique m'a laissé entendre qu'elle avait été écrite sur le courrier qu'il leur avait fait parvenir, mais lorsque je demande à l'assurance cette valeur , il ne veulent pas me la communiquer prétextant que cette valeur résiduelle ou valeur d'épave sera fixée après un appel au plus offrant hors une valeur d'épave ou valeur résiduelle est une valeur qui est fixée comme vous dites par l'expert et qui n'est pas censée bouger ..rnrnJe les soupçonne vraiment de me raconter des histoires pour éviter de perdre l'argent que pourrait leur rapporter ma moto après vente s'il devait appliquer la valeur d'épave donnée par l'expert.rnrnDe plus l'assurance me dit que cette valeur de 10% est une valeur pour information mais pas réelle , c'est du grand n'importe quoi ..

Par **morobar**, le **14/10/2016** à **17:38**

Bonjour,rnrnSauf erreur de ma part, on ne peut plus revendre ce véhicule pour pièces détachées.rnrnAlors on le garde en décoration ou pour son propre usage.

Par **nicoO1**, le **14/10/2016** à **17:50**

erreur tu peux le vendre à un professionnel agréé soit pour le vendre en pièce détachées soit pour la réparer , d'ailleurs c'est ce que font les assurances lorsqu'ils cèdent la moto à un épaviste .
Ta carte grise est bloquée si tu souhaites la vendre à un particulier , c'est une protection , tu peux le faire qu'à la seule condition de refaire passer ta moto devant un expert après réparation.

Par **morobar**, le **14/10/2016** à **18:05**

C'est ce que j'ai dit en pratique, puisque la question était d'éviter les épavistes.
Par contre je ne suis pas sûr d'une exception pour les 2 roues, relatives au professionnel devant obligatoirement être agréée.

Par **nicoO1**, le **15/10/2016** à **07:26**

La question n'était pas d'éviter les épaviste ,la question était , est- il obligatoire de passer par un appel au plus offrant pour déterminer une valeur résiduelle quand de fait l'expert te confirme que cette valeur résiduelle est fixée par ton assurance à 10% de la valeur d'expert, c'est quelque chose pour moi qui n'a pas de sens , pourquoi fixer une valeur pour ensuite la modifier par appel d'offre , autant ne pas en donner et expliquer qu'elle ne peut être connue qu'après un appel d'offre ..

Par **chaber**, le **15/10/2016** à **08:13**

bonjour
code de la route L327.1
Les entreprises d'assurances tenues à un titre quelconque à indemniser les dommages à un véhicule dont un rapport d'expertise fait apparaître que le montant des réparations est supérieur à la valeur de la chose assurée au moment du sinistre doivent dans les quinze jours suivant la remise du rapport d'expertise proposer une indemnisation en perte totale avec cession du véhicule à l'assureur. Le propriétaire du véhicule dispose de trente jours pour donner sa réponse.
avez-vous reçu le rapport d'expert précisant la mise en épave, la valeur du véhicule et la valeur d'épave?

Par **EXPAUTO**, le **15/10/2016** à **11:13**

Bonjour,
La solution tient juste dans un détail.
La valeur résiduelle estimée à 10% de la VRIDE s'applique dans le cas où vous cédez la moto à la compagnie. Ces 10% doivent surement correspondre à une convention entre l'assureur et des épavistes conventionnées.
Dans le cas où vous conservez l'épave, la valeur est déterminée par appel d'offre.
Vous pouvez demander à votre assureur de procéder à l'appel d'offre avant de

prendre votre décision.

Par **nicoO1**, le **15/10/2016** à **22:44**

Chaber, non je n'ai aucun rapport d'expertise , juste un courrier de l'expert avec le montant de la VRADE ainsi que le montant des réparations suite au devis effectué par le garage ducati dans lequel la moto se trouve. Aucune indication de la valeur résiduelle ni détail des réparations à effectuer.

Expauto c'est exact , mais le problème est que de tout les échanges que j'ai eu avec le secrétariat de l'expert et l'assurance , ceux ci se borne à me dire qu'il faut que je prenne la décision de garder la moto pour que les offres puissent se mettre en place , c'est complètement irréal , il me demande de faire mon choix sans avoir toutes les données en main pour le faire, j'ai une drôle d'impression au mieux de me faire tourner en bourrique au pire de me faire limite arnaquer ..

Par **chaber**, le **16/10/2016** à **07:40**

[citation]mais le problème est que de tout les échanges que j'ai eu avec le secrétariat de l'expert et l'assurance , ceux ci se borne à me dire qu'il faut que je prenne la décision de garder la moto pour que les offres puissent se mettre en place , c'est complètement irréal , il me demande de faire mon choix sans avoir toutes les données en main pour le faire, j'ai une drôle d'impression au mieux de me faire tourner en bourrique au pire de me faire limite arnaquer ..[/citation]

En règle générale l'assureur vous fait une proposition d'indemnisation selon le rapport de son expert et joint un acte de cession à remplir. Vous devez donner votre acceptation dans le mois.

Si vous décidez de conserver le véhicule vous lui en faites part. A réception il déclenchera l'appel d'offres pour l'épave.

NB il aurait déjà pu le faire puisqu'il sera propriétaire si vous lui céder l'épave

Par **EXPAUTO**, le **16/10/2016** à **08:36**

"NB il aurait déjà pu le faire puisqu'il sera propriétaire si vous lui céder l'épave"

Si le véhicule est cédé à l'assureur, il ne fera pas d'appel d'offre.

Demande à ton assureur de demander à l'expert de faire un AO. Le cabinet ne veut pas le faire à ta demande car si tu conserves l'épave ils ne seront sans doute pas réglé pour l'AO.

Par **nicoO1**, le **16/10/2016** à **09:13**

Je pense que c'est un truc comme ça , c'est bien dans un premier temps le secrétariat de l'expert qui me demandait de faire mon choix pour pouvoir lancer l'appel d'offre , mais je pense que le cabinet et l'assurance se sont mis d'accord pour me bloquer dans ma demande d'appel d'offre peut être pour cet raison ou pour d'autres raisons ..

J'en viens à me demander s'il ne s'en sont pas déjà arrangé avec un de leur épaviste agréé..

Par **EXPAUTO**, le **16/10/2016 à 10:04**

Mais non, il n'y a pas de complot ni de raison de te bloquer. La moto accidentée est ta propriété donc si tu veux la conserver, absolument rien ne peut s'y opposer.
La secrétaire de l'expert te demande de faire ton choix uniquement car elle pourra justifier la facturation de l'AO à l'assureur (dans le cas où tu conserves).
Dans le cas où tu ne donnes pas de réponse, ils considéreront que tu conserves et procéderont à un AO.
Expliques simplement à ton assureur qu'il te faut tous les chiffres pour te décider et qu'il demande à l'expert de faire l'AO.

Par **nicoO1**, le **16/10/2016 à 11:37**

Expauto, C'est exactement ce que j'ai dit à mon assurance "j'ai besoin de toutes les informations pour pouvoir prendre une décision" qui m'a redit la même chose, "il faut que vous décidiez de garder la moto pour mettre en place un appel d'offre et seulement après cela on pourra vous donner la valeur résiduelle ou valeur d'épave mais vu l'âge de votre moto et son année il y a des chances que l'offre soit haute et quasiment identique à celle de l'épaviste que vous avez trouvé".
Mais autant l'expert que l'assurance me soutiennent que pour lancer un appel d'offre il faut que je fasse le choix de la garder, c'est complètement absurde mais ce sont leurs propos, c'est pour ça que je trouve ça plus que louche ...

Par **EXPAUTO**, le **16/10/2016 à 12:16**

Demande à l'expert combien vaut l'AO, si c'est pas cher fais l'avance.

Par **nicoO1**, le **16/10/2016 à 13:22**

Honnêtement je pense que je vais laisser tomber, je ne voulais pas à tout prix récupérer la moto mais j'avais la possibilité de la céder à un épaviste pour une somme me permettant de récupérer la franchise si la valeur d'épave que m'avait indiqué l'expert au départ était la bonne (en l'occurrence 10% de 6000), ils m'ont tellement usés à me raconter tout et son contraire que je n'ai pas envie de m'engager dans une bataille dont je serai à coup sûr le perdant, eux s'en moquent c'est leur boulot, moi je ne vais pas perdre mon énergie et mon temps avec des professionnels qui de toute évidence mettent de la mauvaise volonté à appliquer mes droits ...
Je suis infirmier et je me dis que si je faisais mon travail comme ces gens, les patients auraient du souci à se faire ...
Merci quand même à vous pour les retours :)

Par **chaber**, le **16/10/2016 à 14:52**

L'assureur, agissant dans le cadre d'une garantie dommages, est maître du jeu.
Vous acceptez la valeur à dire d'expert et vous lui cédez la moto
Vous désirez conserver

l'épave et il lancera un appel d'offre à des épavistes pour déduire cette valeur de votre indemnisation.

Par **nicoO1**, le **20/10/2016 à 11:53**

Petit retour:rn rn Il a suffit que j'envoie les papiers de cession à l'expert pour recevoir en moins de 24h le rapport d'expert que je demandais depuis la semaine dernière et que mon assurance avait déjà à savoir:rn _Le chiffrage détaillé des réparationsrn _la VRADE tjs de 6000 eurosrn net bien entendu rn _ la valeur d'épave de 600 euros noir sur blanc et accrochez vous , il est même écrit qu'un démolisseur agréé va récupérer la moto aujourd'hui au garage, mail reçu ce matin qui était dans les start le temps de recevoir ma cession qui n'a pu arriver que ce matin , et qu'on ne me dise pas que l'appel d'offre s'est fait en deux minutes, alors qu'ils n'ont pu recevoir le courrier de cession qu'aujourd'hui!rn Autant vous dire que cela me confirme que j'ai eu affaire à une bande d'escroc qui doivent surement être cul et chemise , je suis dégouté et me demande si je ne vais pas faire une réclamation.

Par **EXPAUTO**, le **20/10/2016 à 16:59**

Bonjour,rn Tu as répondu que tu cédaï ou conservais la moto?????

Par **nicoO1**, le **20/10/2016 à 18:20**

Que je leur cédaï la moto... , ils m'avaient certifié que la seule manière d'avoir une valeur d'épave c'était de faire un appel d'offre après que j'ai décidé de garder la moto ... rn Ils m'ont "contraint " à prendre la décision de leur céder en m'empêchant d'avoir toutes les infos, en faisant de la rétention d'infos et en me donnant des infos contradictoires, le pire c'est que mon assurance avait ce foutu rapport d'expertise depuis le début et ne me la jamais communiqué malgré mes demande , j'ai vraiment la mort de ces procédés malhonnêtes et je ne sais pas quel recours j'ai , en tout cas je vais appeler la personne qui s'occupe de mon dossier qui bien entendu n'est pas la avant lundi et je vais l'incendier cette escroc!

Par **chaber**, le **20/10/2016 à 18:33**

[citation]Ils m'ont "contraint " à prendre la décision de leur céder en m'empêchant d'avoir toutes les infos, en faisant de la rétention d'infos et en me donnant des infos contradictoires, le pire c'est que mon assurance avait ce foutu rapport d'expertise depuis le début et ne me la jamais communiqué malgré mes demande[/citation]votre assureur vous a bien manipulérnrn je vous avez précisé les options ci-dessousrn [citation]ou vous acceptez la valeur à dire d'expert et vous lui cédez la motornrn ou vous désirez conserver l'épave et il lancera un appel d'offre à des épavistes pour déduire cette valeur de votre indemnisation.[/citation]rn ou vous acceptez la valeur à dire d'expert et vous lui cédez la motornrn ou vous désirez conserver l'épave et il lancera un appel d'offre à des épavistes pour déduire cette valeur de votre indemnisation.

Par nicoO1, le 20/10/2016 à 20:02

Mais même pas , si je gardais la moto , c'est la valeur d'épave donnée par l'expert (600 euros) qui devait faire foi et je pense que c'est pour cette raison que mon assureur n'a pas voulu me communiquer ce fameux rapport d'expertise détaillé dans lequel cette valeur d'épave était écrite noir sur blanc et m'aurais permis d'appuyer le fait que je devais être indemnisé de 6000 - 500 de franchise - 600 de valeur d'épave et j'aurais pu ensuite revendre la moto à l'épaviste de mon choix !! Ca c'est ce qui est écrit sur un papier que l'assurance m'avait envoyé mais sans la valeur d'épave écrite noir sur blanc venant de l'assurance je ne pouvais pas faire le choix de la garder.rnrnLa ou vous avez raison c'est que je me suis bien fait manipulé !!

Par EXPAUTO, le 21/10/2016 à 09:38

Bonjour,rn" c'est la valeur d'épave donnée par l'expert (600 euros) qui devait faire foi"rnNON cette valeur n'est pas déterminée par l'expert, c'est une convention convenue entre l'assurance et son épaviste (il n'y a pas d'appel d'offre dans ce cas). rnDans le cas où tu conserves cette convention ne s'applique pas vu que la compagnie ne devient pas propriétaire du véhicule , c'est pour cette raison que sont lancés des AO.

Par nicoO1, le 21/10/2016 à 11:08

C'est quand même étonnant ,j'ai eu hier une personne de l'assurance qui s'occupe du côté automobile et qui elle m'a dit que cette valeur d'épave donnée par l'expert faisait foi si je gardais une auto , que les appels d'offre ne se faisaient que lorsqu'on cédait l'auto ou que l'on souhaitait la réparer en lien avec l'expert , j'ai aussi un papier de l'assurance me disant noir sur blanc , option1 vous gardez le véhicule et vous souhaitez que l'expert fasse un appel d'offre au plus offrant , autre option vous gardez le véhicule et vous trouvez vous même en épaviste dans ce cas c'est la valeur résiduelle donnée par l'expert qui fait foi , et ce que je répète depuis le début c'est que c'est seulement après avoir reçu mes documents de cession que le cabinet de l'expert c'est bougé pour m'envoyer le rapport d'expertise détaillé avec écrit noir sur blanc la valeur d'épave ainsi que les réparations à effectuer , rapport qu'avait mon assurance dès le début de semaine dernière car lorsque je lui avais demandé de me donner la valeur d'épave , elle m'avait dit qu'elle était notée sur le rapport qu'elle avait reçu mais s'est bien gardée de me l'envoyer malgré mes nombreuses sollicitations .rnEt aussi d'après les papiers envoyés par l'assurance la semaine dernière et ceux envoyés hier par l'expert , j'étais dans mon droit de garder la moto avec pour indemnisation la vrade - la franchise - la valeur d'épave de 10% (600) et j'aurais pu vendre l'épave à l'épaviste de mon choix sans avoir à passer par un appel d'offre , appel d'offre qui je pense n'a pas eu lieu non plus entre le cabinet de l'expert et l'épaviste qui est allé chercher la moto le jour même de la réception de mes papiers , faut pas pousser ,dans ce cas là ils auraient pu faire l'appel d'offre avant quand je leur demandais, si ça leur prenait moins d'une journée pour avoir une réponse , ça reste de l'obstruction et de la malhonnêteté quoique vous en disiez, une assurance a quand même un devoir de conseil .rnSurement des arrangements entre l'épaviste et le cabinet et le cabinet et l'assurance! Ca me met hors de moi ces choses là!rnrnET imaginons que vous avez raison et c'est

surement le cas , pourquoi l'assurance et le cabinet m'ont demandé de faire mon choix de garder la moto (de signer les papiers je veux dire) avant de faire un appel d'offre , l'appel d'offre n'aurait il pas du être mis en route à partir du moment ou je leur avais dit clairement mon intention de garder la moto afin de me donner justement l'information que je leur demandais depuis le début à savoir la valeur d'épave de la moto , et me permettre de faire un choix éclairé ??

Par **EXPAUTO**, le **21/10/2016** à **13:39**

Pouvez vous envoyer les documents que vous citez dans le message précédant??

Par **nicoO1**, le **21/10/2016** à **16:22**

Comment faire pour mettre un document ici ?